

M. de Wolff
sieur de la Cour les
ordres de S. A. M.
le 14.
1662.

N. 71. A Paris le 19. Sept. 1662.

Monsieur,

Je ne sçavois pas encore icy la solution universelle
de vos articles contenus aux deffinites de ce 7.
vous ay marqué la Receipte par sona d'en. du 12.
de ce mois. S. A. M. a trouuvé bon d'expédier le tout
à la Hijz pour en avoir l'educi de tout le fruit.
Elle s'y acheminé samedi dernier 16.^e de septembre
nous ne sçavons qu'en à attendre sur d'en. ordres.

Je vous avance vous pourroy dire à Mon. de Beau.
regard, ~~par~~ que puis qu'il aggrave les assurances
de mon amitié, qu'il ne trouva jamais que sincères
et candides, tant que je le verray dans la parfaite
s^ubsmission, au Prince son Maître, et à sa
Tutelle, il ne doit point espérer à avoir ^{de ma bouche} aucun
raisonnement, qu'on n'a aucun dessein de
le priver de ses charges, ains de le comprandre
sous une transition qui sera de bonne foy: Mais
que cela n'arrivera pas, par ~~faute de puissance~~, comme
il se le pourroyoit, par ~~faute de dessein~~ prouver.
Lequel un officier ne doit jamais contredire à son
Prince, ni pendant sa minorité, à sa Tutelle, ~~par~~
ne devant pas ignorer les ordonnances de sa
Commission et Promissions. qui au vray, il s'en bien
de parler sagement et avec respect à qui elle
doit. que s'il s'empare de son Oeur, et qu'on luy
sça devint, comme à tout le monde, et au vray
que le tout, ^{est} s'ont fort bien réglés à ^{leur} temps.

Je sçay bien, s'il le desire, que vous luy donniez
copie de ces articles, puis que, comme vous
pourroy juger, je ne m'advance pas à en y sçavoir
si ampliat. qu'à bonnes designes.

Pour vous, Monsieur, et M. de Lubin, —
j'ay à vous dire sur le mesme pied, que S. A. M.
Apost. satisfait de vos procedens, et d'en. ordres

à les continuer & vous assurez que des ordres
survivent à ces résolutions pourrai fort bien être
redonné par moi à mon arrivée à Orange.

Je vous prie de prescrire, m'écire, et ainsi
de bas pour le considérer.

Je n'ai, ne voyant pas arriver vos informations
sur la tranquillité de Prage. ~~Je~~ ^{je} ~~crois~~ ^{crois} que
Monsieur de Tillier m'aurait ~~écrit~~ ^{écrit} ~~rien~~ ^{rien} qui a
mon instance le ^{S. M.} ~~Roi~~ ^{Roi} avait ~~été~~ ^{été} ~~de~~ ^{de} ~~je~~ ^{je} ~~pu~~ ^{pu} ~~prendre~~ ^{prendre}
aucune résolution, jusqu'à ce qu'elle se soit
plus particulièrement informée, tant par le ~~procès~~ ^{procès}
que Monsieur de Prigon lui devoit ~~envoyer~~ ^{envoyer}, que
par celles que je ^{leur} ~~lui~~ ^{lui} devois faire faire. Je
ne suis ~~adonné~~ ^{adonné} ~~d'en~~ ^{d'en} ~~faire~~ ^{faire} Remembrance par
^{non en forme d'excuse, mais de complainte} ~~rien~~ ^{rien} ~~et~~ ^{et} ~~amplément~~ ^{amplément} ~~arrivée~~ ^{arrivée} demandant

par conclusion que le Roi ordonnât à tous officiers de le
faire et laisser jouir S. M. des droits qui lui
sont incontestables, et Tillier, pour son honneur

et certaine particulière du Roi

M. Erard ^{avec aussi de pièces jointes} ~~de~~ ^{de} ~~quelques~~ ^{quelques} ~~rapports~~ ^{rapports} ~~ajant~~ ^{ajant} ~~à~~ ^à ~~faire~~ ^{faire}
au ~~Grand~~ ^{Grand} ~~le~~ ^{le} ~~Roi~~ ^{Roi} ~~présent~~ ^{présent} ~~Monsieur~~ ^{Monsieur} ~~le~~ ^{le} ~~seigneur~~ ^{seigneur} ~~de~~ ^{de} ~~Prigon~~ ^{Prigon} ~~est~~ ^{est} ~~à~~ ^à ~~faire~~ ^{faire} la ~~fauteur~~ ^{fauteur} ~~de~~ ^{de} ~~son~~ ^{son} ~~adversité~~ ^{adversité}
par lettre qu'il me devoit donner ~~considérablement~~ ^{considérablement}
~~de~~ ^{de} ~~trouble~~ ^{trouble}.

C'est de quoi j'ai voulu vous faire
passer par avance, en attendant que vous en
soyez de près, j'ai à m'attendre la

bonne dessus le monde. Et le Tillier qui
arrivera ce soir avec toute la cour de la
ville. Je s'en nous tenez une grande espérance
de pied, et vous en sçavez bien suite à tout temps,
par,

Monsieur

Vous avez reçu ce que par ma lettre du 22. Août
 je vous ay mandé touchant la libéré qui il
 falloir laisser au S^r. Meurd d'Agir au nom
 du S^r. Comber. et ses associés. Leurs le
 confirme de nouveau, et de adjourner, ~~qu'il faut~~
~~faire leur~~ que s'il y a eu des saisies faites
 sur le revenu, il faut les faire leur à leur
 profit, ~~et~~ sans leur faire en la même d'argent
 aucun décombre.

J'ai eu l'honneur de vous en faire part par une lettre de Mr. de la Haye
 le 10. de ce mois. Je vous prie de croire que j'ai été fort surpris
 de voir dans celle-ci un nom si illustre, et de voir que vous
 ne m'en aviez rien dit. Je suis persuadé que vous en
 serez fort content. Je vous prie de m'en dire encore
 quelque chose. Je suis avec vous, Monsieur, de
 très bonne foi, et de très bonne volonté.
 Votre humble serviteur,



1671

5916